

Contestation saisie d'attribution

Par carmina77, le 11/01/2016 à 10:53

Bonjour j'ai recu une saisie d'attribution en date du 24/12/2015 et je désire contester celle ci pouvez vous me dire si je doit passer par un lhuissier et si oui combien cela va me couter ? Ou si je peut directement contacter le juge pour contester cette saisie.

Vous en remerciant

Cordialement

GIGI

Par amajuris, le 11/01/2016 à 12:11

bonjour,

l'huissier doit vous envoyer dans les 8 jours suivants la saisie un document (dénonciation de saisie) qui indiquera les modalités de contestation.

le juge compétent est le juge de l'exécution.

vous pouvez consulter ce lien:

http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/contestation-saisie-attribution-

6580.htm#.VpNRWPnhBxA

salutations